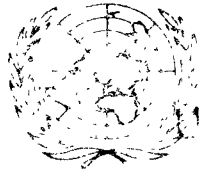




NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



UN LIBRARY

NOV 1981

Distr.
GENERAL
A/36/800
8 décembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
Points 121 et 100 de l'ordre du jour

UN/ASSEMBLEE

RAPPORT DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL SUR LES
TRAVAUX DE SA TRENTE-TROISIEME SESSION

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNIAL 1982-1983

Incidences administratives et financières du projet de résolution I
recommandé par la Sixième Commission (A/36/781, par. 10)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Mario BARTORELL (Pérou)

1. A sa 67^{ème} séance, tenue le 8 novembre 1981, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état des incidences administratives et financières du projet de résolution I recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 10 de son rapport (A/36/781), présenté par le Secrétaire général (A/C.5/36/78). Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont été présentées oralement par le Président du Comité.

2. Les déclarations et observations faites à l'occasion de l'examen de ce point par la Commission sont reproduites dans le compte rendu analytique correspondant (A/C.5/36/SR.67).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans opposition, d'informer l'Assemblée générale que si elle adoptait le projet de résolution I recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 10 de son rapport (A/36/781), il ne serait pas nécessaire d'ouvrir un crédit supplémentaire à ce stade. Les crédits qui pourraient s'avérer nécessaires seraient examinés par l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session. Les dépenses correspondantes pour les services de conférence, dont le montant estimatif calculé sur la base du coût intégral, est de 3 291 600 dollars, seraient examinées dans le contexte de l'état récapitulatif des crédits nécessaires pour les services de conférence pour 1983, qui sera présenté à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session.